

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 46/2025

SEANCE DU 23 JUIN 2025

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	22
Nombre de conseillers absents excusés	:	11
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	11
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, Mme BOCHET, M. SCHWICKERT, Mme GREEN, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, Mme MOREAU, Mme HANSE, M. MADELLA, M. HOUNNOU, M. RIVET, Mme LARCHER, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme LOUIS, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : M. PAULINE (procuration à Mme GREEN), M. MAESTRI (procuration à Mme CASCIOLA), Mme BREISTROFF (procuration à Mme LEBARD), M. COLOMBO (procuration à Mme JACOB VARLET), M. BIEBER (procuration à M. IGEL), Mme HAZEMANN (procuration à M. MENDES TEIXEIRA), Mme NOEL (procuration à Mme BOCHET), Mme GATTO (procuration à M. SCHWICKERT), M. MOREL (procuration à M. NOWICKI), M. ROSE (procuration à Mme MOGUEN), Mme GAUROIS (procuration à Mme VUILLEMIN).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 17 juin 2025

1.1 - FINANCES LOCALES

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024
Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Thierry HORY, Maire, se fait présenter le compte administratif de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Metz. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, la balance s'exprime ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	4 259 159,70	10 016 681,00	14 275 840,70
	Titre de recettes émis	1 199 026,14	9 825 947,75	11 024 973,89
	Restes à réaliser 2023	305 128,00	0,00	305 128,00
DEPENSES	Prévision budgétaire totale	4 524 110,00	12 471 627,87	16 995 737,87
	Mandats émis	3 087 763,26	8 944 106,57	12 031 869,83
	Restes à réaliser 2023	1 063 246,16	0,00	1 063 246,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution 2023			0,00
	Excédent			0,00
	Déficit	-1 888 737,12	881 841,18	-1 006 895,94
	RAR de clôture	1 329 490,03		1 329 490,03
				0,00
RESULTAT REPORTÉ	Excédent	1 023 068,45	2 454 946,87	3 478 015,32
	Déficit			0,00
				0,00
RESULTAT CUMULE	Résultat de clôture 2024			0,00
	Hors restes à réaliser			0,00
	Excédent			0,00
	Déficit	-865 668,67	1 113 788,05	248 119,38
				0,00
	Résultat de clôture 2024 corrigé des restes à			0,00
	Réaliser d'investissement			0,00
				0,00
				0,00
	Excédent		3 336 788,05	1 141 629,35
	Déficit	-2 195 158,70		

Pris avis de la commission finances du 2 juin 2025,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

a) en présence de Monsieur Thierry HORY, Maire :

à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion 2024 dressé par le comptable public de la commune.

b) sous la Présidence du 1^{er} adjoint au Maire, Monsieur le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales :

à la majorité par 27 voix pour, 4 abstentions (M. NOWICKI, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS) et 2 contre (M. ROSE, Mme MOGUEN), DECIDE

- d'APPROUVER le compte administratif de l'année 2024 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,
- de RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,
- d'ARRETER les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2024 sont en concordance et n'appellent ni observations ni réserves.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 26 juin 2025
Pour extrait conforme, Marly, le 26 juin 2025

La secrétaire de séance
Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire
Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte à classer

46-2025

1

2

3

4

En préparation

En attente retour
Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-06-25T18-44-23.00 (MI262114272)

Identifiant unique de l'acte : 057-215704479-20250623-46-2025-BF ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DCM 1.1 - Vote du compte administratif et du compte de gestion 2024

Date de décision : 23/06/2025



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [CA 2024.XML](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Annexe Rap 1.1 - Finances Type PJ : 71_AN - Autres annexes budgétaires
- Exécution financière
[2024.PDF](#)[CA CG signatures.PDF](#) Type PJ : 71_CG - Compte de gestionDCM 1.1 - Finances - Vote Type PJ : 70_DE - Délibération
du compte administratif et
du compte de gestion
[2024.PDF](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/06/25 à 17:47

Par [ETIENNE Isabelle](#)

Transmis

Date 25/06/25 à 18:44

Par [ETIENNE Isabelle](#)

Accusé de réception

Date 25/06/25 à 18:52